

DROITS D'INSCRIPTIONS Année scolaire 2023 - 2024

Les tarifs d'inscription à l'école de musique sont modulés en fonction du montant des ressources familiales, sauf pour les élèves des communes extérieures inscrits en cursus complet. L'application de la modulation des tarifs est conditionnée à la présentation d'un justificatif de quotient familial fourni par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut de l'avis d'imposition de l'année N-1 permettant de déterminer ce quotient.

Réductions accordées aux familles :

2^e membre du même foyer : Réduction de 20% sur le tarif de base le moins élevé

A partir du 3^e membre : Réduction de 30% sur le tarif de base le moins élevé

		1er inscrit	2e inscrit	à partir du 3e inscrit
Tarif A – découverte / ensembles / ateliers ⁽¹⁾				
QF supérieur à 1400		161 €	129 €	113 €
QF de 901 à 1400		145 €	116 €	102 €
QF de 501 à 900		128 €	102 €	90 €
QF inférieur ou égal à 500		103 €	82 €	72 €
Tarif B – parcours d'initiation instrumentale ⁽¹⁾				
QF supérieur à 1400		224 €	179 €	157 €
QF de 901 à 1400		203 €	162 €	142 €
QF de 501 à 900		180 €	144 €	126 €
QF inférieur ou égal à 500		145 €	116 €	102 €
Tarif C – cursus complet				
Tarif normal (communes extérieures)		530 €	424 €	371 €
Tarif réduit (communes adhérentes)	QF supérieur à 1400	397 €	318 €	278 €
	QF de 901 à 1400	356 €	285 €	249 €
	QF de 501 à 900	317 €	254 €	222 €
	QF inférieur ou égal à 500	258 €	206 €	181 €
Tarif D – chant choral ⁽¹⁾				
QF supérieur à 1400		114 €	91 €	80 €
QF de 901 à 1400		103 €	82 €	72 €
QF de 501 à 900		92 €	74 €	64 €
QF inférieur ou égal à 500		74 €	59 €	52 €
Tarif E – accueil de groupes amateurs		Salle de répétition		Accompagnement de projet, conseils
		Personne physique	Association	
Tarif normal (communes extérieures)		20 € / an	82 € / an	20 € / heure
Tarif réduit (communes adhérentes)		16 € / an	65 € / an	16 € / heure
Tarif F – stages		Demi-journée	Journée	3 jours et plus
Tarif unique		16 €	26 €	20 € / jour

⁽¹⁾ Tarif pour un atelier. Pour les élèves inscrits dans plusieurs pratiques collectives, une réduction de 50% est accordée à partir du deuxième atelier, sur le tarif le moins élevé.

Pour toute inscription en cours d'année, le tarif appliqué est calculé au prorata de l'année scolaire entière, tout trimestre effectué même partiellement étant dû en totalité.

Les droits d'inscriptions sont facturés en trois fois, par trimestre de l'année scolaire sauf pour les tarifs E et F..